



MAIRIE  
DE

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA MANCHE

## BRICQUEVILLE SUR MER

1 place de la Mairie

50290 Bricqueville sur mer

Téléphone : 02.33.61.65.10

Mail : [mairie.bricqueville-sur-mer@wanadoo.fr](mailto:mairie.bricqueville-sur-mer@wanadoo.fr)

### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 29 AOUT 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-neuf-août à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de M. BOUGON Hervé.

**Présents** : Mmes MM. BIEHLER Danielle, BOSQUET Patrick, BOUGON Hervé, GUITTON Sandrine, HUET Michel, JOURDAN René, JOSSAUME Virginie, PICOT Brigitte, POTIER Claire.

**Pouvoirs** : Mme BAILLIEUX-HENRY Danièle à M BOUGON Hervé  
Mme HENRY Hélène à M HUET Michel  
M. LEHOUSSU Jean-Pierre à M JOURDAN René

**Absent excusé** : M. MALHERBE Claude

**Absents** : M. DELISLE Yves  
M. MARION Jean-Louis

**Secrétaire de séance** : M. BOSQUET Patrick

#### **APPROBATION DU COMPTE RENDU PRECEDENT**

Le compte rendu du dernier Conseil municipal est adopté à l'unanimité.

#### **OPERATION DE RECHARGEMENT EN SABLE DE LA DUNE ET POSE DE GANIVELLES**

Après avoir été reçu par Monsieur le Sous-Préfet d'Avranches, en présence de Madame WELLBURN, responsable de la DDTM SUD le 25 juillet dernier pour faire un point sur les projets de travaux de confortement du cordon dunaire, il a été convenu :

**- la mise en route des travaux de rechargement en sable du cordon dunaire, du camping de la Vanlée jusqu'à une centaine de mètres au nord de la limite de ce dernier pendant la deuxième semaine du mois de septembre 2019.**

Les travaux de rechargement en sable d'un montant de 53 280.00 € seront financés de la façon suivante :

-Subventions de l'Etat 80 % soit :	42 624.00 €
-Vente caritative de tableaux :	5 490.00 €
-Reste à charge pour la commune :	5 166.00 €

**-La demande de subvention sur l'année AFITF 2019 pour la pose de ganivelles du camping de la Vanlée jusqu'à la cale de Bricqueville-sur-mer soit un linéaire de 950 mètres.**

-Montant des travaux :	39 672.00 €
-Montant de la subvention sollicitée :	31 737.80 €
-Montant restant à charge pour la commune :	7 934.20 €

Ces deux projets consistent à protéger la dune contre l'érosion maritime et empêcher le passage intempestif de personnes, depuis la plage vers la dune créant une érosion humaine aussi importante voire plus importante que l'érosion maritime.

Après avoir présenté le planning des travaux de rechargement en sable, subventionnés au titre de l'AFITF 2018 et présenté la demande de subvention AFITF 2019 pour la pose de ganivelles, M. le Maire demande aux membres du Conseil municipal de voter pour la réalisation de ces deux opérations.

**Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'émettre un avis favorable à la réalisation de ces deux opérations.**

### **DEVIS DE MACONNERIE POUR LA RECONSTRUCTION DU MUR D'ENCEINTE DU CIMETIERE**

Après avoir constaté une dégradation importante du mur d'enceinte du cimetière qui menace de s'écrouler au Nord de celui-ci, M. le Maire a demandé l'établissement de devis auprès d'entreprises de maçonnerie pour la démolition du mur existant et la reconstruction d'un nouveau mur. Les entreprises qui ont répondu sont les suivantes :

- L'entreprise LECLUZE de Quetteville sur Sienna propose un devis de 24 270.00 € TTC
- L'entreprise SARL BRANDON ARTOIS de Contrières propose un devis de 23 572.20 € TTC

**Le Conseil municipal, à l'unanimité désigne l'entreprise LECLUZE pour la réalisation de ces travaux.**

### **DEMANDE D'OUVERTURE D'ACCES SUR LE CHEMIN DE LA FERONNIERE**

M. le Maire présente une demande qu'il a reçue des propriétaires de la parcelle cadastrée ZV67 située au lieu-dit « la Feronnière », qui souhaitent réaliser une percée dans leur haie pour pouvoir entretenir leur parcelle en permettant un accès aux engins agricoles par le chemin de la Feronnière.

Après en avoir délibéré, M. le Maire demande aux membres du Conseil municipal de voter l'autorisation de créer ce nouvel accès à partir du chemin de la Feronnière.

**Le Conseil municipal, à l'unanimité émet un avis favorable à cette demande.**

### **DEMANDE D'ADHESION DU SIAEP DE BRECEY AU SDEAU50**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu les statuts du Syndicat Départemental de l'eau de la Manche (SDeau50),

Vu la délibération 2019/10 du comité syndical du SIAEP de Brécey en date du 13 juin 2019, décidant :

- Que le SIAEP de Brécey adhère à compter du 31 décembre 2019 au SDeau50 au titre de la compétence de l'article 6.2 des statuts du SDeau50,
- Que le SIAEP de Brécey adhère à compter du 31 décembre 2019 à la compétence de l'article 6.3 des statuts du SDeau50, transfère la totalité de sa compétence « eau potable » au Sdeau50 à compter du 31 décembre et constitue le conseil Local de l'eau Potable Brécey,

Vu la délibération OC2019-07-04-02 du comité syndical du Sdeau50 en date du 4 juillet 2019 acceptant la demande d'adhésion et de transfert de la compétence « eau potable » au 31 décembre 2019 du SIAEP de Brécey au SDeau50,

Vu le courrier de Monsieur le Président du SDeau50 en date du 22 juillet 2019 sollicitant l'avis des collectivités et structures intercommunales membres du SDeau50 sur cette demande d'adhésion,

Considérant que les collectivités et structures intercommunales membres du SDeau50 doivent délibérer pour accepter l'adhésion du SIAEP de Brécey au SDeau50,

**Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :**

- D'émettre un avis favorable à la demande d'adhésion et de transfert de la compétence « eau potable » au 31 décembre 2019 du SIAEP de Brécey au SDeau50.

### **DEMANDE DE SUBVENTION PAR L'UNA MANCHE**

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'il a reçu une demande de subvention exceptionnelle de l'UNA MANCHE, dont l'objectif est le maintien des personnes à domicile.

Le Conseil municipal, à l'unanimité décide d'attribuer une subvention de 200 €.

### **ASSAINISSEMENT : BARRES ANTICHUTE**

M. HUET informe le Conseil municipal des recommandations effectuées par Mme FONTAINE de la SATESE suite à sa visite sur la commune :

- La conformité des armoires électriques des postes de refoulement devra être contrôlée annuellement auprès d'un organisme agréé et les postes de refoulement devront disposer de barres antichute.

**Le Conseil municipal, à l'unanimité charge M. HUET de demander des devis afin d'effectuer ces travaux. Les travaux devraient être faits à l'automne.**

#### **ASSAINISSEMENT : VALIDATION DU DEVIS DE LA SOCOTEC**

Ce point est reporté au prochain Conseil municipal.

#### **DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET PRINCIPAL**

M. le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour insuffisance de crédit.

Chapitre	Compte	Intitulé	Baisse des crédits	Hausse des crédits
040	2041583	Autres groupements		15781
042	6811	Dotations aux amortissements		15781
040	2031	Frais d'études amortissement		3100
042	6811	Dotations aux amortissements		3100
13	1321	Subvention d'Etat		35520
011	61521	Entretien terrains		35520

Le Conseil municipal, à l'unanimité émet un avis favorable à cette décision modificative.

#### **DGF : LONGUEUR DE VOIES COMMUNALES**

Ce point est reporté au prochain Conseil municipal.

#### **AMENAGEMENT DE LA RD20 A LA BLANCHE MAISON**

M. le Maire informe que le projet d'aménagement de la RD20 au niveau de la Blanche Maison est reporté en 2020 ou 2021.

#### **PERMANENCES DU MOIS DE SEPTEMBRE 2019**

Samedi 07 septembre : M. Hervé BOUGON et Mme Danielle BIEHLER

Samedi 14 septembre : Mme Danièle BAILLIEUX-HENRY et Mme Sandrine GUITTON

Samedi 21 septembre : Mme Hélène HENRY et Mme Virginie JOSSAUME

Samedi 28 septembre : M. Michel HUET et Mme Claire POTIER

#### **REMERCIEMENT**

M. le Maire fait lecture du courrier de remerciement qu'il a reçu de la « Ligue de lutte contre le Cancer ».

#### **DIA**

Néant

#### **QUESTIONS DIVERSES**

##### **RPQS 2018**

Après avoir pris connaissance du document présenté, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité approuvent le RPQS 2018 (rapport sur le prix et la qualité de service de l'assainissement).

##### **La Pairierie**

M. HUET informe le Conseil municipal que les terrains du nouveau lotissement de la Pairierie ont tous été vendus.

Les travaux concernant l'aire de jeux sont terminés, un contrôle sera effectué annuellement.

### **Toilettes de la cale**

M.HUET informe le Conseil municipal que le contrôle sur l'accessibilité des toilettes de la cale devra être effectué par un organisme agréé pour pouvoir obtenir la DETR, car le montant des travaux est supérieur à 50 000 €.

### **Salle Sainte Thérèse**

M. le Maire informe le Conseil municipal que des inondations dans les sanitaires et la cuisine ont eu lieu à la salle Sainte Thérèse. Ce sont les gouttières sous dimensionnées qui sont à l'origine du problème. Un premier devis a été reçu en mairie pour changer ces gouttières situées du côté sud de la salle, deux autres vont être demandés afin d'effectuer un comparatif des prix.

### **Distribution des sacs poubelles**

M. le Maire informe le Conseil municipal de l'augmentation des dépenses concernant les sacs poubelles. Entre 2017 et 2018 l'achat de sacs poubelles est passé de 80 000 € à 120 000 €. Suite à cette augmentation le syndicat de la Perrelle a décidé de mettre en place une nouvelle réglementation, soit un rouleau de sacs poubelles par foyer et par trimestre. Celle-ci est applicable depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2019 sur la commune.

### **Stationnement sur l'estran**

M. le Maire informe le Conseil municipal que le 18 juin dernier un arrêté préfectoral interdisant le stationnement des tracteurs sur l'estran a été publié avant d'être finalement abrogé fin juillet. Une réunion organisée par l'Apam (Association des pêcheurs amateurs de la Manche) s'est tenue le 10 août dernier sur la commune et a permis de mesurer l'étendue du malaise. Les services de la préfecture ont prévu d'organiser des réunions en septembre afin d'entendre les avis des uns et des autres et trouver une solution.

### **Carrefours dangereux**

M. le Maire informe le Conseil municipal que la pose de miroirs est à l'étude dans certains carrefours de la commune qui ont été signalés comme dangereux :

- Calvaire de la route du Havre de la Vanlée
- Carrefour route Sainte Marguerite / route Blanche Maison
- Carrefour route de la Bretonnière / route de la Blanche Maison